



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/17032  
15 mars 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL  
FRANCAIS

---

**LETRE DATEE DU 18 FEVRIER 1985, ADRESSEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL  
DES GOUVERNEMENTS DE TOUS LES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES  
NATION UNIES OU MEMBRES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES, CONTENANT UN  
NOUVEL APPEL EN VUE D'OBTENIR DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LE  
FINANCEMENT DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN DE LA  
PAIX A CHYPRE**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la situation financière de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport au Conseil de sécurité en date du 12 décembre 1984, je suis profondément préoccupé par la détérioration de la situation financière de la Force. Les pays qui fournissent des contingents partagent très largement cette préoccupation, comme l'indique la lettre commune qu'ils ont adressée au Président du Conseil de sécurité ainsi que la note qu'ils m'ont adressée.

Vous vous souviendrez certainement que, lorsqu'il a créé la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre [résolution 1986 (1964)], le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général à accepter des contributions volontaires en vue de financer les dépenses de la Force. Malgré les appels répétés que mes prédécesseurs et moi-même avons lancés, les contributions volontaires ont été loin de couvrir les dépenses qui sont à la charge de l'Organisation des Nations Unies, en dépit du fait que la part des dépenses qui incombe à l'Organisation ne constitue qu'une fraction du coût total de la Force.

Le déficit du compte de la Force s'est accru à un rythme alarmant et, au 12 février 1985, il s'élevait à quelque 122 millions de dollars. Cette situation, qui ne fait que s'aggraver, impose une charge de plus en plus disproportionnée aux pays qui fournissent des contingents et auxquels l'Organisation n'a pu rembourser les sommes qui leur étaient dues que jusqu'au mois de juin 1978. Veuillez trouver ci-joint un état détaillé de la situation financière actuelle de la Force.

Le Conseil de sécurité a souligné à maintes reprises l'importance du rôle de maintien de la paix de la Force. Celle-ci a en effet apporté, et continue d'apporter, une contribution essentielle à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'au maintien du calme à Chypre, condition dont je n'ai pas besoin de souligner l'importance cruciale pour les efforts que je déploie afin de promouvoir le règlement juste et durable du problème de Chypre, dans le cadre de la mission de bons offices que le Conseil de sécurité a confiée au Secrétaire général.

**S/17032**  
**Français**  
**Page 2**

Eu égard au rôle vital que joue la Force et à l'extrême précarité de la situation financière dans laquelle elle se trouve, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir transmettre à votre gouvernement l'urgent appel que je lui adresse pour qu'il verse une contribution financière à la Force. J'espère que votre gouvernement sera en mesure de répondre favorablement à ce nouvel appel et qu'il contribuera généreusement au financement de cette importante opération de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

**Javier PEREZ de CUELLAR**

Annexe

Situation financière de la Force des Nations Unies chargée  
du maintien de la paix à Chypre

Depuis 1964, 72 pays ont versé ou annoncé des contributions volontaires pour aider à financer l'opération des Nations Unies à Chypre. Les contributions versées au Compte spécial de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre depuis le début de l'opération, ainsi que les contributions annoncées et les montants versés jusqu'à présent pour les périodes allant du 16 décembre 1983 au 15 décembre 1984, sont indiqués dans le tableau ci-joint.

Pour fournir des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, les gouvernements qui fournissent lesdits contingents prélèvent des troupes et d'autres ressources sur leur armée nationale, ce qui entraîne pour eux des dépenses qu'ils estiment actuellement à 36,2 millions de dollars pour chaque période de six mois. Ce montant comprend a) la solde et les indemnités ordinaires des membres des contingents et les dépenses normales de matériel que l'Organisation des Nations Unies n'est pas tenue, en vertu des arrangements actuels, de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents; il s'agit donc là de dépenses relatives à l'entretien de la Force qui sont financées directement par les gouvernements qui fournissent des contingents; et b) certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires que ces gouvernements engagent pour la Force et dont ils auraient le droit, en vertu des arrangements actuels, de demander le remboursement à l'Organisation des Nations Unies mais qu'ils ont accepté de prendre à leur charge à titre de contribution supplémentaire à l'opération des Nations Unies à Chypre.

Compte tenu des deux éléments de dépense susmentionnés, le coût effectif de l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période de six mois se terminant le 15 juin 1985 est estimé au total à environ 50,1 millions de dollars, se répartissant comme suit :

Millions de Dollars E.-U.

1. a) Solde et indemnités ordinaires des membres des contingents et dépenses normales de matériel;	
b) Certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires que les gouvernements fournissant des contingents prennent directement à leur charge .....	36,2
2. Dépenses directement à la charge de l'Organisation des Nations Unies et qu'elle est tenue de couvrir (y compris les dépenses supplémentaires et extraordinaires engagées par les gouvernements fournissant des contingents et dont ils demandent le remboursement), ces dépenses étant financées par des contributions volontaires .....	<u>13,9</u>
Dépenses totales .....	<u>50,1</u>

Des contributions volontaires des gouvernements sont nécessaires pour couvrir le second de ces éléments de dépense, comme cela était indiqué dans les prévisions de dépenses que j'ai incluses dans mon rapport au Conseil de sécurité en date du 12 décembre 1984 (S/16858, chap. VI).

Le montant des contributions volontaires reçues de gouvernements n'est pas suffisant pour couvrir ces dépenses. En outre, le déficit qui résulte de cette situation augmente, car les contributions volontaires représentent en moyenne 8,7 millions de dollars par période de six mois, alors que les dépenses sont de 14 millions de dollars en moyenne par période de six mois. Le déficit total, depuis le début de l'opération jusqu'au 12 février 1985, s'établit maintenant à 121,9 millions de dollars contre 117,6 millions de dollars il y a environ huit mois. Des contributions, d'un montant de 12 000 dollars environ, ont été reçues jusqu'à présent pour couvrir la part des dépenses qu'entraînera le maintien de l'opération pendant la période de six mois se terminant le 15 juin 1985 (c'est-à-dire 13,9 millions de dollars) qui doit être financée par des contributions volontaires.

CONTRIBUTIONS ANNONCÉES ET VERSEMENTS EFFECTUÉS AU COMPTE SPECIAL  
 DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE DU MAINTIEN DE LA PAIX A  
 CHYPRE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 27 MARS 1964 AU 15 DÉCEMBRE 1984  
 - ÉTAT AU 12 FÉVRIER 1985 -

(Équivalents en dollars des États-Unis)

Pays	45ème période (16/12/83- 15/6/84)	46ème période (16/6/84- 15/12/84)	Total des contributions annoncées	Total des versements effectués
Allemagne, République fédérale d'	431 570	431 570	23 335 865	23 335 865
Australie	50 008	50 008	2 819 889	2 819 889 a/
Autriche	125 000	125 000	4 190 000	4 190 000 a/ b/
Bahamas	1 000	1 000	9 000	9 000
Barbade	-	-	1 500	1 500
Belgique	91 154	91 154	4 375 454	4 375 454 h/
Botswana	-	-	500	500
Cameroun	-	-	21 699	21 699 h/
Canada	-	-	-	- a/
Chypre	-	-	4 031 359	4 031 359
Côte d'Ivoire	-	-	60 000	60 000
Danemark	114 227	-	4 894 188	4 894 188 a/ b/
Émirats arabes unis	-	-	30 000	30 000
États-Unis d'Amérique	4 500 000	-	159 721 177 f/	159 721 177
Finlande	-	-	1 050 000	1 050 000 b/
Ghana	-	-	76 897	76 897
Grèce	400 000	400 000	20 520 312	20 520 312
Guyana	-	-	11 812	11 812
Inde	5 000	5 000	90 000	90 000
Iran (République islamique d')	-	-	144 500	94 500
Iraq	-	-	50 000	50 000
Irlande	-	-	50 000	50 000
Islande	5 000	5 000	96 657	96 657
Israël	-	-	26 500	26 500
Italie	-	-	7 781 645	7 747 128
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	50 000	50 000
Jamaïque	-	-	33 033	33 033
Japon	-	-	4 440 000	4 440 000
Kampuchea démocratique	-	-	600	600 c/
Koweït	-	-	140 000	140 000

Pays	45ème période (16/12/83- 15/6/84)	46ème période (16/6/84- 15/12/84)	Total des contributions annoncées	Total des versements effectués
Liban	-	1 000	4 194	4 194
Libéria	-	-	13 321	11 821
Luxembourg	-	-	124 837	124 837
Malaisie	-	-	7 500	7 500
Malawi	-	-	6 363	6 363
Malte	-	-	1 820	1 820
Maroc	-	-	20 000	20 000
Mauritanie	-	-	4 370	4 370
Népal	-	800	1 600	1 600
Niger	-	-	2 041	2 041
Nigéria	-	4 492	15 292	15 292
Norvège	305 000	305 000	8 918 265	8 918 265
Nouvelle-Zélande	-	-	71 137	71 137
Oman	-	-	8 000	8 000
Pakistan	3 000	-	53 791	53 791
Panama	250	250	1 000	1 000
Pays-Bas	-	-	2 518 425	2 518 425
Philippines	-	-	12 430	12 430
Portugal	-	-	12 000	12 000
Qatar	-	-	21 000	21 000
République de Corée	-	-	16 000	16 000
République démocratique populaire lao	-	-	1 500	1 500 <u>d/</u>
République-Unie de Tanzanie	-	-	7 000	7 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 212 687	1 092 175	69 701 727 <u>e/</u>	69 701 727 <u>a/ b/</u>
Sénégal	-	-	4 000	-
Sierra Leone	-	-	46 425	46 425
Singapour	-	-	9 000	9 000
Somalie	-	-	1 000	1 000
Sri Lanka	2 000	-	2 000	2 000
Suède	-	-	7 120 000	7 120 000 <u>a/ b/</u>

Pays	45 <sup>ème</sup> période (16/12/83- 15/6/84)	46 <sup>ème</sup> période (16/6/84- 15/12/84)	Total des contributions annoncées	Total des versements effectués
Suisse	144 804	144 804	6 512 293	6 512 293
Thaïlande	-	1 000	4 500	4 500
Togo	-	-	2 806	1 020
Trinité-et-Tobago	-	-	2 400	2 400
Turquie	-	-	1 839 253	1 839 253
Uruguay	-	-	5 000	5 000
Venezuela	-	-	28 000	28 000
Viet Nam	-	-	4 000	4 000 g/
Yougoslavie	-	-	40 000	40 000
Zaïre	-	-	30 000	30 000
Zambie	3 171	3 172	44 343	44 343
Zimbabwe	1 154	1 154	6 912	6 657 h/
	<u>7 395 025</u>	<u>2 662 579</u>	<u>355 298 132</u>	<u>335 206 074</u>

a/ Les chiffres indicatifs pour une période de six mois quant au montant des dépenses que les gouvernements fournissant des contingents ont prises à leur charge s'établissent comme suit : Australie, 500 000 dollars; Autriche, 1,9 million de dollars; Canada, 10,7 millions de dollars; Danemark, 650 000 dollars; Royaume-Uni, 19 millions de dollars et Suède, 3,5 millions de dollars.

b/ Le paiement a été effectué ou le sera sous forme d'une déduction opérée sur le montant des dépenses à rembourser au gouvernement.

c/ Contributions reçues en 1964.

d/ Contributions reçues en 1967.

e/ Contribution maximum annoncée.

f/ Contribution maximum annoncée. La somme qui sera finalement versée dépendra du montant des contributions des autres gouvernements.

g/ Contributions reçues de 1964 à 1966.

h/ Les contributions supplémentaires suivantes ont été annoncées ou versées pour la période allant du 16 décembre 1984 au 15 décembre 1985 : Cameroun, 6 393 dollars, Liban, 1 000 dollars et Zimbabwe, 16 552 dollars.